REGLEMENT DU JEU « Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest partenaire de Musical Ecran »

Article 1

La Caisse Régionale du CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST, société coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances (affiliée au Crédit Mutuel Arkéa, n°ORIAS : 07 025 585), dont le siège social est situé 14 avenue Antoine Becquerel - 33600 Pessac, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro SIREN 691 820 385, organise un jeu gratuit intitulé « Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest partenaire de Musical Ecran », en partenariat avec Musical Écran dont la 7e édition aura lieu du 5 au 12 septembre 2021.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine ; à l'exclusion des salariés, administrateurs et dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, ainsi que d'autre part, des membres de leurs familles résidant sous le même toit qu'eux.

Ce jeu n'implique aucune obligation commerciale ni d'achat.

Article 3

Pour participer à ce jeu, il est nécessaire de compléter le formulaire de participation en ligne via le site internet www.Bordeauxrock.com du 19 août au 13 septembre 2021. La participation au jeu est limitée à une participation par personne. Toute participation en ligne incomplète ou erronée sera exclue.

En vertu de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, des informations concernant les participants sont collectées dans le formulaire en ligne par Crédit Mutuel Arkéa pour gérer leur participation au jeu et la publication des résultats. Les mentions signalées par un astérisque ont un caractère obligatoire. A défaut, la participation au jeu ne pourra être prise en compte.

Les participants disposent sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité qu'ils peuvent exercer auprès de Crédit Mutuel du Sud-Ouest - Service Relations Clientèle - 14 avenue Antoine Becquerel - 33608 PESSAC Cedex ou par e-mail à relations.clientele@cmso.com

S'ils souhaitent des informations complémentaires sur l'ensemble de leurs droits et plus largement sur la gestion de leurs données personnelles, ils peuvent se reporter à la rubrique « Politique des Données Personnelles » disponible sur le site www.cmso.com. Ils peuvent également solliciter ces informations en caisse locale.

Leurs données personnelles peuvent également être utilisées par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa pour des actions commerciales.

S'ils sont déjà clients du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, leurs options d'acceptation ou de refus de prospection commerciale ont été collectées lors de leur entrée en relation. S'ils souhaitent les modifier, ils peuvent se connecter sur leur espace privé de banque en ligne ou nous contacter par email en écrivant à relations.clientele@cmso.com ou par courrier postal à Crédit Mutuel du Sud-Ouest - Service Relations Clientèle - 14 avenue Antoine Becquerel - 33608 PESSAC Cedex.

S'ils ne sont pas clients du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et s'ils souhaitent s'opposer à l'utilisation de leurs données pour des actions commerciales du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, il leur suffit de cocher la case prévue à cet effet sur le formulaire de participation en ligne.

Tout participant autorise la société organisatrice et son partenaire Musical Ecran à citer et publier son identité et son adresse notamment pour la publication des résultats.

Article 4

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort effectué dans les locaux du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, 14 avenue Antoine Becquerel, 33600 Pessac, le 16 septembre 2021 à partir de 9h, parmi l'ensemble des formulaires remplis via le site internet www.bordeauxrock.com.

Le gagnant du premier lot sera celui dont le formulaire de participation, répondant aux exigences précitées, aura été tiré au sort le premier et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots, les lots étant attribués dans l'ordre de leur présentation.

Article 5

Présentation des lots à gagner :

1er lot : Enceinte (valeur : 199€)

2e lot : Casque bluetooth (valeur : 90€)

3e, 4e, 5e, 6e et 7e lots : 5 lots : 2 pass 3 soirs pour le Festival Bordeaux Rock du 23 au 25 septembre 2021

(valeur unitaire 70€)

8^e et 9^e lots : 1 Pass pour le Festival International du Film Indépendant de Bordeaux, du 12 au 19 octobre 2021 à Bordeaux (valeur unitaire : 60€)

10^e et 11^e lots : 2 places pour le concert de Marquis le 30 octobre 2021 au Krakatoa (valeur : 54€)

12e lot : 2 places pour le concert de Black Lips le 1er décembre 2021 à la Rock School Barbey (valeur : 46€)

13e lot : 2 places pour le concert de Mansfield Tya le 29 septembre 2021 au Krakatoa (valeur : 44€)

14^e et 15^e lots : 2 places pour le concert de Requin Chagrin + Terrier au Krakatoa le 10 novembre (valeur : 40€)

16e lot : 1 bon valable dans les restaurants Phood (valeur : 30€)

17e lot: 2 places pour le concert de Black Country, New Road + Drug Store Romeos le 29 octobre 2021 à la Rock School Barbey (valeur : 30€)

18^e lot : 2 places pour le concert de A Certain Ratio le 25 novembre 2021 à la Rock School Barbey (valeur : 30€)

19^e lot : Vinyle Dinosaur Jr – Sweep it into space (valeur : 20€)

20e lot : Vinyle IDLES - Ultramono (valeur : 20€)

21^e lot : Blu Ray du film Interstella 5555 (valeur 14€)

22e et et 23e lots : 2 places pour la soirée Bordelle Bal Queer du 19 novembre 2021 à la Salle du Grand Parc (valeur : 10€)

24^e, 25^e et 26^e lots : 1 Pack Musical Écran (totebag, t-shirt..) (valeur unitaire : 20€)

Article 6

Les lots ne sont ni cessibles ni modifiables. Aucune contre-valeur des lots ne pourra être exigée. Les lots perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange, ni à un remboursement. Tout participant ne peut gagner qu'un lot.

Tout gagnant absent lors du tirage au sort sera avisé personnellement par courrier ou téléphone, sous 8 jours à compter du tirage au sort, au moyen des coordonnées communiquées, et se verra en outre indiquer les modalités d'attribution et de retrait du lot gagné.

Tout gagnant n'ayant pas retiré son lot au plus tard le 20 octobre 2021 sera réputé avoir définitivement renoncé à se le faire attribuer et le lot pourra alors être conservé par la société organisatrice.

Article 7

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest se réserve aussi le droit de modifier, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignaient, ou plus généralement si les circonstances l'exigeaient, sans avoir à fournir aucun avertissement ni aucune justification. Dans de telles circonstances, sa responsabilité ne saurait être recherchée.

Article 8

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par un représentant du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.